

## AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE Année 2026/2027



### **DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS VENDREDI 17 JUILLET 2026**

A retourner dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail au format PDF à l'adresse suivante :  
[commune.gennes@orange.fr](mailto:commune.gennes@orange.fr)

Je soussigné(e) .....

Autorise

N'autorise pas

Le personnel d'encadrement scolaire et périscolaire (équipe d'animateurs et d'intervenants, directrice du périscolaire et enseignantes), à photographier et à filmer.

Mon (mes) enfant(s).....

Ces photos/vidéos pourraient être diffusées sur tous supports d'informations relatifs **aux activités scolaire, à la cantine, à la garderie, et concernant les activités périscolaires.**

Ces prises de vue ne pourront être ni vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus.

Signature des responsables de l'enfant  
avec la mention « Lu et approuvé »

**Fait à Gennes, le**